

CODE ÉTHIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE			 LUSSAULT MECARIA
REF : LUSSAULT-MECARIA – CODE ETHIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE - 001	INDICE : A	PAGE 1 / 2	

1. PREAMBULE

Ce document définit les règles éthiques, sociales et environnementales applicables à l'ensemble des activités de LUSSAULT-MECARIA.

Il s'applique à : Direction, salariés, intérimaires, alternants, stagiaires, et prestataires intervenant sur site.

Il s'applique également aux fournisseurs et sous-traitants, selon la Charte Fournisseur.

2. PRINCIPES DIRECTEURS

- Mériter la confiance de nos partenaires internes et externes par le respect et la transparence.
- Piloter l'amélioration continue au travers de notre système de management.
- Protéger la santé et l'environnement par une politique réaliste, sans effet d'annonce.
- Combattre toute forme de harcèlement et de discrimination.
- Former le personnel pour le mettre en capacité de progresser au maximum de ses moyens.
- Assurer la pérennité de l'entreprise par le perfectionnement constant de nos pratiques.

3. REGLES ETHIQUES

- Conformité : respect des lois, règlements, normes applicables et règles internes.
- Intégrité : zéro tolérance pour la corruption, la fraude, les falsifications, les arrangements illicites.
- Concurrence loyale : pas d'ententes, pas d'abus d'informations confidentielles, pas de dénigrement.
- Cadeaux et invitations : acceptables uniquement s'ils restent occasionnels, de valeur modérée et sans influence sur une décision.
- Conflits d'intérêts : toute situation pouvant influencer une décision (achat, sous-traitance, recrutement) doit être déclarée à la Direction.
- Confidentialité : protection des informations clients (plans, données, prix), des savoir-faire et informations internes.
- Traçabilité et vérité : toute information liée à la qualité, au contrôle, aux certificats et aux non-conformités doit être exacte.

4. RESPECT DES PERSONNES ET CONDITIONS DE TRAVAIL

- Tolérance zéro envers toute discrimination, harcèlement moral/sexuel, violence ou intimidation.
- Respect des règles de sécurité et port des EPI selon les postes.
- Utilisation de produits référencés avec fiches de sécurité à jour
- Ordre et propreté : "un atelier propre = un atelier sûr".
- Chaque personne a le droit et le devoir d'alerter et de stopper une situation dangereuse.
- La formation fait partie du travail : montée en compétences et polyvalence sont recherchées.

5. QUALITE ET SECURITE DU PRODUIT

- Nous réalisons nos prestations conformément aux spécifications, plans, exigences et instructions transmises.
- La conformité du produit est prioritaire sur toute autre considération (délais, productivité).
- La prévention des non-conformités est une responsabilité collective.
- Le risque de pièces contrefaites doit être évité et tout incident doit être signalé immédiatement.

6. POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Nos activités ont un impact environnemental limité, mais nous agissons pour le réduire en continu par des actions concrètes :

- Réutilisation : nous privilégions l'achat de matériel d'occasion lorsque techniquement équivalent.
- Énergie : modernisation des équipements, éclairage LED, réduction des consommations à production équivalente.
- Matières : tri, recyclage et revalorisation des copeaux et chutes.
- Fluides et huiles : maîtrise, prévention des fuites, collecte et recyclage via filières/partenaires adaptés.
- Déchets : tri et traçabilité, notre prestataire effectue un tri des déchets industriels banals pour notre compte.
- Prévention pollution : stockage sécurisé (étiquetage, rétention).
- Climat : prise en compte des risques (approvisionnement, pics de chaleur, volatilité énergie) dans l'analyse de risques.

7. ACHATS RESPONSABLES ET EXIGENCES FOURNISSEURS

- Les fournisseurs doivent fournir des produits/services conformes et traçables.
- Les procédés spéciaux (traitements thermiques/surface...) doivent être qualifiés et approuvés.
- Les personnes impliquées doivent être compétentes et formées ; preuves disponibles sur demande.
- Le fournisseur informe immédiatement toute non-conformité et tout changement impactant produit/process/site.
- Le fournisseur réalise et conserve les contrôles et essais requis.
- Le fournisseur garantit l'accès aux sites, documents et informations pour audits/inspections (LUSSAULT-MECARIA, clients, autorités).
- Les personnes doivent être sensibilisées à la conformité, à la sécurité produit (dont contrefaçon) et à l'éthique.
- Préférence donnée aux fournisseurs proches et aux solutions réutilisables.



CODE ÉTHIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE			 LUSSAULT MECARIA
REF : LUSSAULT-MECARIA – CODE ETHIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE - 001	INDICE : A	PAGE 2 / 2	

8. GOUVERNANCE ET AMELIORATION CONTINUE

- Nous appliquons une démarche d'amélioration continue structurée (PDCA).
- Les sujets opérationnels (priorités, qualité, sécurité, retards, non-conformités) sont suivis au quotidien via des routines d'atelier.
- La performance est revue mensuellement et lors d'une revue de direction annuelle.

9. SIGNALEMENT ET TRAITEMENT DES ECARTS

- Tout manquement éthique, incident sécurité, non-conformité qualité ou risque environnemental doit être signalé.
- L'alerte peut être faite à la hiérarchie ou à la Direction.
- Aucune sanction ne peut viser une personne ayant signalé de bonne foi un risque ou un manquement.
- Les écarts donnent lieu à analyse, actions correctives et vérification d'efficacité.

10. PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Qualité : taux de non-conformités
- Délai : taux de service
- Performance atelier : comparaison du temps alloué au temps passé
- Environnement : consommations énergie, volumes de déchets divers.

